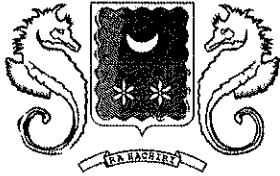


DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE MAYOTTE

8 boulevard Halidi  
SELEMANI – BP 101  
97600 MAMOUDZOU  
0269 66 19 44  
[www.cg976.fr](http://www.cg976.fr)

Objet :  
Demande de déclaration de  
l'état d'urgence sécuritaire sur  
le territoire

Mamoudzou, le 28 janvier 2021

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental de Mayotte

A

M. Gérard LARCHER  
Président du Sénat  
Palais de Luxembourg  
15 Rue de Vaugirard  
75007 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'inquiétude des élus de Mayotte, de sa population sur les violences et l'insécurité qui frappent aveuglement l'île Mayotte.

En effet, depuis maintenant quelques semaines, sur le département, la violence a atteint son niveau de paroxysme, avec l'assassinat le 18 décembre 2020 à Koungou 2 ème commune de Mayotte située en grande terre d'un homme de 43 ans.

Les vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 janvier 3 autres personnes ont été assassinées par des bandes de jeunes en pertes de repères dans le quartier dit de la Vigie, dont 2 mineurs collégiens de 14 et 15 ans.

Cette situation très préoccupante, prévisible notamment depuis plus deux ans, a été pourtant trop longtemps marginalisée, malgré les alertes répétitives de la société civile et des élus du territoire.

Mai 2018, l'Etat a élaboré un plan Mayotte sécurité de lutte contre l'immigration clandestine et de prévention de la délinquance.

Cependant ce plan n'a jamais fait l'objet d'une évaluation et les moyens mis en œuvre sont insuffisants et inadaptés.

Egalement, je souhaite vous informer que s'inscrivant dans la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance présentée le 9 septembre 2020, le maire de Mamoudzou en étroite collaboration, avec les élus locaux, les parlementaires, les services de l'Etat, la société civile organisé les 9, 1 à novembre 2020, les premières Assises de la Citoyenneté qui ont fortement mobilisés les acteurs avec l'objectif de co-construire un ambitieux plan partenariat de lutte contre les violences et de prévention de la délinquance à Mayotte.

La manifestation a fait émerger de nombreuses propositions dont les acteurs sont en train de les mettre en œuvre.

Aujourd'hui, la population est lassée, et inquiète. Beaucoup de nos concitoyens se sont faits agressés et sont en situation de détresse. La population réclame de l'Etat, une réponse forte à la hauteur de cette crise inédite et le rétablissement de la sécurité

Face à cette poussée de violence extrême, les mahorais ressentent un net sentiment d'abandon quand le lynchage d'un jeune francilien provoque, de façon justifiée d'ailleurs, une émotion unanime et que ce triple décès le même week-end à Mayotte suscite une indifférence polie que rien ne pourrait justifier.

Au regard de la profondeur du malaise ressenti et de l'émoi que ces événements ont suscité, les parlementaires de l'île, le président de l'Association Départementale des maires et moi-même demandent que

- soit reconnu sans délai, **l'état d'urgence sécuritaire** appliqué sur l'ensemble du Département à l'instar de l'état d'urgence sanitaire, appliqué au regard de la pandémie de la Covid-19,
- cette mesure qui, pour une période donnée, permettrait à l'Etat de concentrer plus de moyens humains, logistiques et financiers.

Considérant que cette violence inouïe étant intrinsèquement liée à l'immigration clandestine, notamment celle venant des Comores, **nous insistons avec urgence que l'Etat pose les bases d'une véritable coopération avec l'Union des Comores, reposant sur les problématiques de sécurité, de justice, de santé, d'éducation et d'économie.** L'objectif est de chercher à fixer durablement les populations chez elles et de rendre opposable les décisions de justice de la République à l'Etat comorien.

Nous réaffirmons que sans de véritables solutions pour poser les bases de relations de bon voisinage avec le régime comorien, aucune politique de coopération ne peut fonctionner.

En outre, spécifiquement pour Mayotte, nous sollicitons également :

-que la réforme plus ambitieuse du projet de loi ratifiant l'ordonnance n°20-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs prenne en compte les spécificités du territoire de Mayotte.

-un effort particulier devra en outre concerner la mise en place dans le Département de structures d'accueil spécialisées en réponse à la flambée de cette délinquance juvénile.

Avec l'augmentation des mineurs isolés, notamment issue de l'immigration, **nous demandons l'extension à Mayotte de la circulaire TAUBIRA** afin de désengorger le Département.

-Nous soulignons que les nouveaux moyens obtenus en 2017, demeurés bien en deçà des préconisations de l'IGAS, est encore au stade de structuration sur le territoire.

A ce jour, ce sont 800 mineurs qui sont placés sur le territoire en famille d'accueil dont 320 mineurs non accompagnés. Cela représente 203 familles d'accueil et 12 lieux de vie et d'accueil et 2 Maisons d'enfants à caractère social. Ce nombre était de 292 en 2015, de 352 en 2016, de 455 en 2017, et de 570 en 2018.

Par ailleurs, dans la perspective notamment de la discussion de la proposition de loi sur la sécurité globale, Mayotte étant un archipel d'une dizaines d'îlots avec les 2 principales îles qui sont habitées, la Petite et la Grande terre, en matière de surveillance et de sécurisation des traversées sur ces 2 îles, lieu de passage des bandes organisées, **nous avons sollicité le déploiement au sein des gares maritimes et des barges, d'agents de sûretés assermentés** officiant en qualité de force de maintien de l'ordre et de renseignement. Cette mesure qui émane des élus locaux eux-mêmes semble de bon sens et simple à mettre en œuvre, contribuant à sécuriser les usagers.

Nous demandons au gouvernement de nous accompagner en déployant tous les moyens pour permettre au territoire de retrouver un climat sécurisé et apaisé redonnant confiance et impulsant une dynamique protectrice s'appuyant sur les valeurs de la République ; une condition essentielle pour assurer le développement économique, social de l'île et conforter son attractivité.

Le sénat a toujours été auprès de Mayotte et des Mahorais.

Considérant la gravité du problème de violence, d'insécurité à Mayotte, nous souhaitons que la haute assemblée se saisisse de ce sujet, par la constitution d'une mission d'information ou la création, d'une commission d'enquête sénatoriale dans notre département.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Je reste à votre disposition pour plus amples échanges, et vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

